

postulez sur :
coeur-emplois.fr

Agent.e à domicile

Vous aimez **aider les autres**.
Vous êtes **autonome, mobile**
et capable de prendre en charge
l'entretien complet d'un foyer.

Mehdi
Agent à domicile

« Lorsque j'arrive au domicile des personnes, j'ai le sourire parce que je sais que je suis attendu. Comme elles sont souvent un peu isolées parce que peu autonomes, je m'efforce d'avoir des informations sur la vie du village pour les tenir informées ».

en quelques mots

L'agent.e à domicile **réalise et aide à l'accomplissement** des activités **domestiques et administratives simples**.
Il,elle est employé.e par une **association** et travaille de manière autonome.


aide à domicile
LA BRANCHE
CPNEFP

 **adessadomicile**
Fédération Nationale
aide, accompagnement & soin à la personne

 **DMR**
le mouvement de service à la personne

 **FNAAFP/CSF**
Fédération
de l'aide à domicile

 **UNA**
Union Nationale de l'Aide, des Soins
et des Services aux Domiciles.

 **Cfdt** : SANTÉ
SOCIALE

 **CGT** **FO**



RÉALISÉ AVEC LE CONCOURS DE :

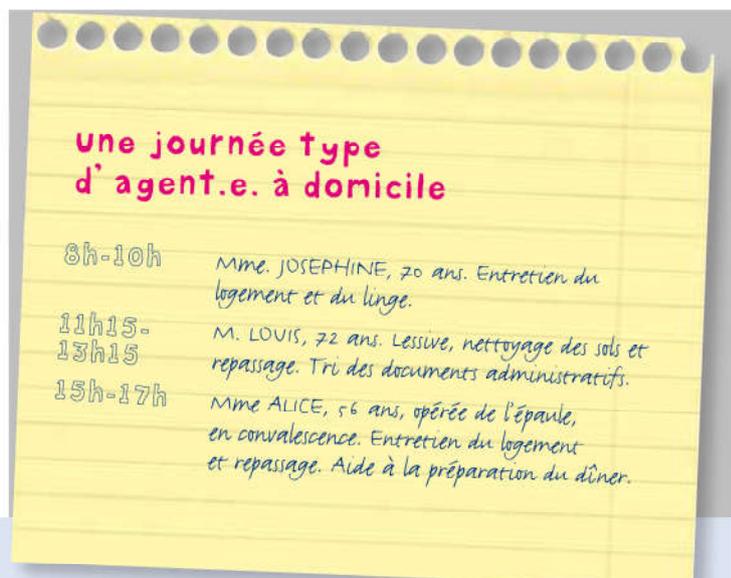
uniformation

VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
ÉCONOMIE SOCIALE - HABITAT SOCIAL - PROTECTION SOCIALE

www.aideadomicile-labranche.fr

En pratique : aider à se sentir bien chez soi

- **Prendre en charge** tout ou partie des tâches d'entretien de la maison : ménage, lessive, repassage.
- **Aider** à la préparation des repas.
- **Assister** la personne aidée dans ses démarches administratives simples.



Un salaire, des garanties

Le salaire de l'agent.e à domicile varie de 1 498 € à 1 646 € brut entre l'entrée dans l'emploi et la fin de carrière pour un temps plein. La Branche apporte des garanties conventionnelles à ses salariés en matière de protection sociale, de formation professionnelle mais aussi des congés d'ancienneté.

Des conditions de travail spécifiques

Pour accompagner la personne dans la continuité, le métier d'agent.e à domicile implique des horaires de travail adaptés, y compris le samedi. Il peut s'exercer à temps plein comme à temps partiel.

Le métier impliquant de nombreux déplacements, un moyen de locomotion individuel est le plus souvent nécessaire.

savoir être...

Le métier requiert des qualités d'autonomie et une capacité d'adaptation. Intervenir au quotidien dans l'intimité des personnes en perte d'autonomie nécessite un sens de l'écoute, de la bienveillance et un fort intérêt pour la relation d'aide. Les métiers de l'accompagnement social exigent de la discrétion.

... et savoir-faire

Etre organisé.e pour réaliser les tâches ménagères et du quotidien. Etre capable de prendre en charge le suivi de démarches administratives simples. Savoir communiquer avec l'entourage et les autres intervenant.e-s à domicile.

Autonome mais pas seul.e !

L'agent.e à domicile travaille sous la responsabilité d'un.e responsable de secteur qui organise ses journées et le.la supervise. C'est aussi un travail de partenariat car plusieurs professionnels peuvent intervenir autour de la même personne, par exemple : infirmier.e, aide-soignant.e, etc. La communication entre les professionnels, la personne aidée et son entourage est primordiale pour un accompagnement de qualité.

comment devenir agent.e à domicile ?

Le métier d'agent.e à domicile est accessible sans diplôme préalable. Des perspectives d'évolution sont possibles.

Les associations recrutent aussi des hommes

S'il est vrai que les femmes sont très représentées dans ce métier, les hommes sont aussi très appréciés. Ils sont d'ailleurs de plus en plus nombreux.

